

INTERPELLATION

du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par les députés German Eyer, Gilbert Truffer (suppl.), Reinhold Schnyder et Doris Schmidhalter-Näfen, concernant qu'est-ce qui est le plus important: la population ou les pilotes amateurs? (10.05.2012)

4.194 (en collaboration avec le DSSI et le DTEE)

Les positions de la commune site de Rarogne et des communes avoisinantes sont claires. Les 74,3% des habitants de Rarogne ne veulent plus d'aérodrome. Un verdict sans appel. Pour la commune de Viège, le terrain d'aviation de Rarogne a perdu tout caractère public et ne sert plus qu'à un petit groupe de vol. La commune de Viège constate dans sa prise de position que l'espace territorial entre les communes de Viège et de Rarogne est déterminant pour le développement de l'ensemble de la région. Ce potentiel ne pourrait toutefois être planifié que sans l'actuel terrain d'aviation. La commune de Niedergesteln attend des autorités de décision que l'intérêt public soit jugé supérieur à des intérêts privés individuels. Pour la commune de Baltschieder, l'aérodrome doit disparaître pour des raisons de sécurité. Pour convertir l'ancien aérodrome militaire à Rarogne en un terrain d'aviation civil, il faut une procédure de changement d'affectation. Cette procédure est toujours en suspens. C'est le Département fédéral des transports de Doris Leuthard qui en est responsable.

Pour l'heure, l'aérodrome militaire, qui n'a pas encore changé d'affectation, est utilisé par quelques pilotes amateurs.

La position adoptée par le Conseil d'Etat est surprenante. Il a peut-être pris connaissance des positions claires des communes concernées dans la procédure de consultation, mais n'en a en aucune façon tenu compte. Le Gouvernement valaisan propose dans sa prise de position à l'attention de l'Office fédéral de l'aviation civile qui est compétent de maintenir l'aérodrome et de procéder à aucun changement.

La décision définitive du Conseil fédéral est toujours pendante.

Conclusion:

Par la présente interpellation, nous demandons au Conseil d'Etat s'il est disposé à revenir sur sa décision, afin que la volonté populaire très clairement exprimée de la population concernée et l'autonomie communale tant louée soient respectées.

Sion, le 10 mai 2012
(15h33)

Groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par
German Eyer, député
Gilbert Truffer, député (suppl.)
Reinhold Schnyder, député
Doris Schmidhalter-Näfen, députée